



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil de la municipalité de Saint-Zénon a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 à huis-clos par vidéoconférence, le règlement suivant :

NUMÉRO	OBJET
595-ADM-21	Code d'éthique et de déontologie des élus

QUE toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal de Saint-Zénon durant les heures ouvrables ou sur son site Internet au www.saint-zenon.com

DONNÉ À SAINT-ZÉNON, CE 14^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière